



Conseil économique et social

Distr. générale
14 décembre 2005
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente-septième session

7-10 mars 2006

Point 3 b) de l'ordre du jour*

**Points sur lesquels la Commission devra se prononcer
après examen : statistiques de la distribution**

Statistiques de la distribution

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi en réponse à une demande formulée par la Commission de statistique à sa trente-sixième session. On y trouve une description de la stratégie suivie par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies en vue de réviser les recommandations internationales concernant les statistiques de la distribution, un exposé des mesures prises à cet effet en 2005 et un résumé du plan d'action de la Division pour la période 2006-2007. Les points à examiner par la Commission sont présentés au paragraphe 13.

* E/CN.3/2006/1.



I. Introduction

1. À sa dix-huitième session, en 1974, la Commission de statistique a adopté les Recommandations internationales pour les statistiques de la distribution et des services (voir ST/ESA/SER.M/57) et n'est pas revenue sur la question depuis. Elle s'est cependant intéressée aux questions touchant le commerce de gros et de détail dans le cadre des statistiques des services et des classifications économiques. En 1977, à la demande de la Commission, la Division de statistique de l'ONU a publié un manuel intitulé *Organisation et conduite des enquêtes sur la distribution* (ST/ESA/STAT/SER.F/19) dans lequel on trouve quelques orientations concernant la compilation de données sur le commerce de gros, le commerce de détail et les services.

2. La distribution est une activité importante qui emploie une part notable de la population et contribue de façon non négligeable au produit intérieur brut. Toutefois, les statistiques de la distribution font figure de parent pauvre dans de nombreux instituts nationaux de statistique. La comparabilité des données nationales laisse également à désirer et la nécessité d'harmoniser les méthodes s'impose de plus en plus comme une évidence. La Division de statistique estime donc que l'amélioration de la compilation, de l'analyse et de la diffusion de statistiques de la distribution comparables sur le plan international constitue l'une de ses priorités les plus immédiates.

II. Stratégie de la Division de statistique concernant l'actualisation des recommandations internationales sur les statistiques de la distribution et état d'application

A. Présentation de la stratégie de la Division de statistique

3. En 2004, la Division de statistique a élaboré une stratégie pluriannuelle relative à l'actualisation des recommandations internationales sur les statistiques de la distribution. La stratégie consiste : a) à évaluer la situation générale en examinant les pratiques des pays en matière de compilation des statistiques de la distribution; b) à créer un Groupe d'experts sur les statistiques de la distribution chargé d'aider la Division à actualiser les méthodes; c) à établir un avant-projet de recommandations révisées qui sera soumis à la Commission à sa trente-neuvième session en mars 2008; d) à mettre au point un manuel de compilation des statistiques de la distribution d'ici à 2008; e) à concevoir une base de données qui servira au stockage, au traitement et à la diffusion des statistiques de la distribution, les opérations de compilation et de publication des données étant fixées à titre provisoire à 2007; f) à engager des activités d'assistance technique à l'intention des pays en développement, notamment des ateliers de formation, afin de renforcer les capacités de compilation et de diffusion des statistiques de la distribution; g) à examiner les changements apportés par les pays dans leurs pratiques en 2010 et à faire rapport sur la question à la Commission à sa quarante-cinquième session, en mars 2011.

B. Résultats de l'enquête sur les pratiques des pays

4. Dans le cadre de sa stratégie, la Division de statistique a commencé par procéder à une enquête mondiale sur les pratiques des pays et a adressé un questionnaire à cet effet à tous les instituts nationaux de statistique. Seuls 73 pays ont confirmé qu'ils compilaient des statistiques de la distribution sous une forme ou sous une autre. Douze ont informé la Division qu'ils ne compilaient aucune statistique de ce genre et ont demandé de l'aide dans ce domaine. Si l'on considère que le nombre de pays qui ne compilent aucune donnée est plus élevé parmi ceux qui n'ont pas répondu au questionnaire, on peut en conclure que le nombre de pays qui n'établissent pas de statistiques de la distribution est particulièrement important. L'enquête et les demandes de renseignements complémentaires ont révélé que quelque 40 % des pays qui ont répondu n'avaient pas les moyens de conduire des enquêtes trimestrielles ou mensuelles ni de calculer les indices de la distribution et les indicateurs de résultat. Il est également apparu que les pays utilisaient des définitions très différentes concernant la portée du commerce de distribution et les variables compilées, ce qui ne facilitait pas les comparaisons internationales. De façon générale, l'enquête a confirmé qu'il était impératif d'examiner les statistiques de la distribution de plus près.

C. Conclusions du Groupe d'experts sur les statistiques de la distribution

5. En 2005, la Division de statistique a créé le Groupe d'experts sur les statistiques de la distribution et lui a donné pour mission de l'aider et de la conseiller lors de la révision des recommandations de l'ONU touchant les statistiques de la distribution. Le Groupe d'experts était chargé : a) d'évaluer les recommandations à la lumière des nouvelles réalités du commerce de distribution et des pratiques utilisées par les pays aux fins de la compilation des statistiques; b) de s'associer à l'élaboration du projet de recommandations révisées et de proposer de nouvelles méthodes de compilation des données, telles que l'organisation et la conduite d'enquêtes sur la distribution; c) d'examiner l'avant-projet concernant les recommandations internationales révisées ou actualisées sur les statistiques de la distribution; d) de formuler des observations sur le plan retenu pour le manuel destiné aux statisticiens.

6. Le Groupe d'experts a tenu sa première réunion du 22 au 25 août 2005. Il s'agissait pour lui d'évaluer les recommandations de l'ONU, de formuler des conseils sur les domaines pour lesquels il convenait de mettre à jour les recommandations existantes ou d'élaborer de nouvelles recommandations et de participer aux opérations d'actualisation et de mise à jour. Les points de l'ordre du jour de la réunion étaient les suivants : a) portée et classifications; b) unités statistiques et unités communiquant les données; c) éléments de données et définitions; d) sources de données et méthodes de collecte des données; e) indices et indicateurs de résultats; f) statistiques de la distribution et compilation des comptes nationaux. La réunion s'est achevée par un échange de vues, la formulation de conclusions préliminaires et la présentation par la Division de statistique des activités futures. On trouvera le texte intégral des conclusions dans le rapport consacré à la réunion (<http://unstats.un.org/unsd/Distributive_trade/distributive_trade.htm>). Une synthèse des conclusions est présentée ci-après.

7. Les experts ont conclu qu'il fallait de toute évidence réviser les recommandations internationales sur les statistiques de la distribution afin de tenir compte de l'évolution du secteur de la distribution, des nouveaux besoins en matière de données, de l'existence de nouvelles sources de données, des nouvelles méthodes de collecte et des récentes révisions apportées aux recommandations internationales dans d'autres domaines relatifs aux statistiques économiques, et ont estimé que la révision devait s'inscrire dans le cadre d'un programme d'intégration des statistiques économiques. Ils ont accueilli favorablement l'initiative de la Division de statistique tendant à réviser les recommandations internationales sur les statistiques de la distribution et ont entériné son programme de travail, notamment les objectifs, activités et calendrier qui y étaient décrits.

8. Les experts ont estimé que les statistiques de la distribution devraient couvrir le commerce de gros, le commerce de détail et la réparation des véhicules automobiles et des motocyclettes. Ils ont jugé qu'il fallait accorder un rang de priorité élevé au recensement et à la collecte des éléments de données dont avaient besoin le secteur de la distribution et les statisticiens chargés de la comptabilité nationale. Ils ont recommandé que les pays s'attachent à compiler des données aussi détaillées que possible et ont souligné qu'il conviendrait de leur recommander de compiler tous les ans un ensemble normalisé de données de base, les pays ayant bien sûr toute latitude pour compiler des éléments de données supplémentaires pour leur propre usage. Les définitions des éléments de données devraient correspondre à celles déjà approuvées par la Commission dans des domaines connexes (par exemple, pour le Système de comptabilité nationale), étant entendu qu'elles pourraient être affinées pour tenir compte des particularités du secteur de la distribution.

9. Les experts ont souligné qu'il fallait tirer le meilleur parti des données émanant de sources administratives afin de réduire les coûts et le travail de communication de données. Ils ont estimé que la signature d'accords avec des organismes gouvernementaux était souhaitable pour garantir l'accès à ce type de sources de données. Parallèlement, ils ont souligné que les statisticiens ne devaient pas perdre de vue les limites inhérentes aux sources de données administratives (par exemple, la collecte de données sert des objectifs différents, la définition des variables peut ne pas correspondre aux recommandations statistiques, et la portée et la qualité des données peuvent varier de façon notable, outre le fait qu'il faut prendre en considération les questions de confidentialité). Les experts ont estimé qu'un registre des entreprises était un outil indispensable pour collecter efficacement les données et ont conclu que les statisticiens qui s'intéressent au secteur de la distribution devraient être étroitement associés à la création et à la mise à jour d'un tel registre. Ils ont également dit qu'il fallait établir des directives plus précises concernant la couverture et la mesure des activités des petites entités et des entreprises non constituées en société et les méthodes à utiliser compte tenu du nombre élevé d'entreprises qui ne répondent pas aux enquêtes.

10. Les experts ont jugé important que l'on élabore un ensemble de recommandations relatives à la compilation des indices du commerce de distribution, tels que l'indice du commerce de détail et l'indice du commerce de gros. À leur avis, on devrait compiler des données concernant non seulement le chiffre d'affaires total mais aussi certains décomptes par groupes de produits ou industries afin d'aider les industries à suivre l'évolution du marché et de mieux servir les statisticiens en charge de la comptabilité nationale. Il conviendrait de

hiérarchiser les priorités dans ce domaine en réservant le rang de priorité le plus élevé à la compilation des indices portant sur les agrégats de niveau supérieur. À cet égard, les experts ont examiné plusieurs possibilités concernant la compilation de données en prix constants (mesure en volume) et ont souhaité que l'on examine les avantages et les inconvénients de plusieurs déflateurs. Ils ont conclu que les instituts nationaux de statistique devraient coopérer avec d'autres organismes nationaux, le cas échéant, afin de mettre au point un programme viable leur permettant de calculer les indices du commerce de distribution et de mesurer le volume de ce commerce. Ils ont également appelé l'attention sur le fait qu'il faudrait procéder à un examen des méthodes nationales appliquées aux indices et à l'estimation des données en prix constants et harmoniser ces méthodes chaque fois que nécessaire afin de faciliter les comparaisons au niveau international.

11. Les experts ont examiné de façon approfondie les indicateurs de résultats, tels que le ratio inventaire/ventes, le ratio volume des ventes/surface de vente et le ratio marge/chiffre d'affaires par employé. Il est apparu que les pays avaient des pratiques très disparates. Plusieurs pays ont confirmé qu'ils ne compilaient pas ce type d'indicateurs et avaient besoin de directives internationales pour commencer à le faire. L'élaboration de directives internationales relatives à la compilation d'indicateurs de résultats s'est donc imposée comme une activité importante de tout programme à venir. Les experts ont estimé en particulier qu'une liste d'indicateurs, pouvant être utilisée par les entités actives dans le secteur de la distribution et à des fins d'analyse, devrait être établie et son utilisation recommandée dans le cadre de la communication de données aux niveaux national et international.

III. Résumé du plan d'action de la Division de statistique pour la période 2006-2007

12. En 2006, la Division de statistique poursuivra ses consultations avec le Groupe d'experts sur les statistiques de la distribution et les pays sur les questions relatives à l'élaboration de l'avant-projet de recommandations et établira le plan de cet avant-projet. Elle évaluera la disponibilité des données et commencera à compiler les données reçues de certains pays. En 2007, elle envisage de mettre la dernière main à l'avant-projet de recommandations révisées et de le soumettre au Groupe d'experts à sa deuxième réunion, qui devrait être organisée vers le milieu de 2007. En outre, elle mettra au point une version pilote d'une base de données qui permettra de stocker, traiter et diffuser les statistiques de la distribution et en présentera les grandes lignes au Groupe d'experts. Se fondant sur les décisions du Groupe d'experts, la Division établira la version définitive de l'avant-projet de recommandations révisées et la soumettra à la Commission de statistique. Au second semestre 2007, elle engagera des activités d'assistance technique avec les pays en développement afin de les aider à renforcer leurs capacités de compilation et de diffusion des statistiques de la distribution.

IV. Points à examiner

13. Consciente de l'importance économique que revêt le secteur de la distribution, consciente également du fait que la disponibilité et la qualité des données nationales sur le commerce de distribution méritent d'être améliorées et préoccupée par la

difficulté qu'il y a à comparer les données au plan international, la Commission de statistique souhaitera peut-être :

a) Approuver les activités de la Division de statistique tendant à réviser les recommandations existant dans ce domaine statistique et demander que le projet de recommandations révisées lui soit présenté à sa trente-neuvième session, en 2008, pour approbation;

b) Demander à la Division de statistique de veiller à tenir compte dans le projet de recommandations révisées de l'évolution des pratiques commerciales, des nouvelles sources de données et des accords en matière de compilation de données ainsi que des révisions récentes et en cours dans d'autres domaines touchant les statistiques économiques, tels que la comptabilité nationale, les classifications et les statistiques industrielles;

c) Souligner qu'il est indispensable que la révision des statistiques de la distribution soit menée en concertation avec les instituts nationaux de statistique et s'inscrive dans le cadre de l'élaboration d'un programme d'intégration des statistiques économiques;

d) Appuyer les travaux de la Division de statistique tendant à créer une base de données mondiale afin de stocker et de diffuser les statistiques de la distribution et d'aider les pays à mieux tirer parti des données compilées et à mesurer la structure et la dynamique de leur secteur de la distribution sur une base comparable au plan international.
